

DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 20 juillet 2017

Grandes vacances, grandes marées : toutes les recommandations sur www.pecheapied-responsable.fr

Les grandes marées de juillet arrivent (du 22 au 25 juillet) ; à cette occasion la qualité sanitaire de l'ensemble des sites de pêche à pied de loisir suivis en Bretagne a été mise à jour sur www.pecheapied-responsable.fr. L'Agence Régionale de Santé Bretagne et l'Ifremer, en charge des suivis sanitaires des coquillages, diffusent également sur ce site les recommandations de bonnes pratiques relatives à la pêche à pied de loisir. En effet, l'activité n'est pas sans risque : la consommation des coquillages, s'ils proviennent de secteurs insalubres ou temporairement contaminés, peut avoir des conséquences sur la santé.

L'ARS Bretagne et l'Ifremer informent

Les réglementations et les recommandations de bonnes pratiques qui encadrent la pêche à pied de loisir sont nombreuses et diverses : quota de pêche, taille des prises, préservation de la biodiversité et des stocks, qualité sanitaire... Ces informations ne sont pas toujours facilement accessibles ni simples de compréhension. C'est pourquoi l'Agence Régionale de Santé Bretagne et l'Ifremer mettent à disposition des pêcheurs à pied amateurs, une information complète et harmonisée à l'échelle de la Bretagne sur les **aspects sanitaires** de la pêche à pied récréative. Ils ont créé le site internet pecheapied-responsable.fr qui permet aux pêcheurs de s'informer :

- en consultant des fiches via l'onglet "Etat des sites de pêche", qui renseignent sur la qualité microbiologique moyenne de chacun des secteurs de pêche suivis. Basées sur les données des trois dernières années, elles sont mises à jour deux fois par an ;
- en vérifiant qu'il n'existe pas d'interdiction temporaire de pêche sur le secteur de pêche via l'onglet "Alertes" (actualisé en temps réel dès la parution d'un arrêté municipal ou préfectoral) ;
- en se renseignant sur les réglementations des pratiques (périodes de pêche, quotas, tailles des prises...) dans l'onglet "*Tout savoir sur la pêche à pied*".

www.pecheapied-responsable.fr répertorie ainsi 98 sites de pêche à pied de loisir en Bretagne. Les consignes de pêche de ces sites ont été mises à jour à l'occasion des vacances estivales. Le nombre de sites interdits de façon permanente à la pêche à pied de loisir est en diminution et ne représente plus qu'un quart des sites suivis. Attention cependant, d'autres sites de pêche peuvent faire l'objet d'interdictions temporaires.

Contacts Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication

Aurélien Robert – Chargé de communication – 02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

Communication Ifremer Bretagne

Johanna Martin – Chargée de communication – 02 98 22 40 05 – johanna.martin@ifremer.fr

Rappel : les règles de bonnes pratiques

Pour diminuer le risque sanitaire du consommateur, quelques précautions simples sont à respecter :

- s'informer sur la qualité sanitaire des sites sur lesquels on veut pêcher ;
- respecter les interdictions de pêche en vigueur, qu'elles soient permanentes ou temporaires (arrêtés préfectoraux et municipaux) ;
- limiter la quantité de coquillages pêchés à ce qui pourra être consommé le jour même ;
- après la pêche, conserver les coquillages au frais et les consommer rapidement ;
- plus la cuisson des coquillages est longue et à forte température, meilleur c'est.
- consommer ou cuisiner uniquement les coquillages qui sont encore vivants.

Calendrier des grandes marées à venir

- cet été : du lundi 21 au vendredi 24 août ;
- prochaine marée d'équinoxe : mardi 19 au samedi 23 septembre.